



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

EuroArtisanat

La lettre d'actualité européenne du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat

○ DECEMBRE 2014- JANVIER 2015, N°16



DANS CE NUMÉRO

L'actualité institutionnelle

- P1 • Small Business Act
- P2 • Indications géographiques protégées
- Secret des affaires

L'Europe de l'artisanat

- P2 • Chambres de métiers et de l'artisanat de Croatie
- Qualification professionnelle

Les CMA en action

- P3 • Biennale européenne de l'artisanat
- Fonds structurels

Euro brèves

Chiffre clé

P3

L'actualité institutionnelle

Small Business Act : pour un nouvel élan dès 2015 !

Quelles seront les priorités de la politique de l'Union en faveur des PME pour les cinq années à venir ? Telle était la question posée par la Commission européenne à l'automne 2014. Allègement des charges administratives, financement, accès au marché, croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation, développement des compétences : un chantier ambitieux et urgent pour lequel les parties prenantes, dont l'APCMA, se sont mobilisées. Pourtant, le Small Business Act (SBA) ne figure pas dans les priorités de la nouvelle Commission, dévoilées en fin d'année. Un bien mauvais signal envoyé aux petites entreprises, levier incontournable de la reprise de l'économie et de l'emploi.

L'APCMA appelle de ses vœux un SBA renforcé dès 2015, concentré sur la mise en œuvre et les actions les plus concrètes pour les entreprises artisanales. C'est le message porté par l'APCMA dans sa

réponse à la consultation de la Commission. L'objectif sous-jacent du SBA doit être le développement pérenne des petites entreprises, plutôt que la croissance rapide de quelques entreprises ou la seule étape de création. Parmi les actions identifiées par la Commission, l'APCMA juge prioritaire :

- la mobilisation des instruments financiers orientés vers les prêts bancaires ;
- l'initiative pour l'emploi alliant développement de l'apprentissage et amélioration de l'image de l'artisanat ;
- la consultation systématique des organisations représentatives des PME ;
- l'intégration de l'entrepreneuriat dans les programmes de l'enseignement secondaire ;
- le soutien à la transmission d'entreprise.

L'APCMA plaide par ailleurs en faveur d'un accord interinstitutionnel visant à rendre l'application du principe « Penser aux petits d'abord » obligatoire.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. L'APCMA est au service des chambres de métiers et de l'artisanat : ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs à destination des chefs d'entreprises artisanales, collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises. L'APCMA est le partenaire des organisations professionnelles de l'artisanat et l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux et européens.

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

Vers une protection des indications géographiques pour les produits artisanaux

L'Europe regorge de produits fondés sur des méthodes de production traditionnelles, trouvant leur origine dans le patrimoine d'un lieu géographique donné. Partant de ce constat, la Commission européenne envisage d'instaurer un système de protection des indications géographiques (IGP) pour les produits artisanaux. Objectifs : exploiter leur potentiel économique et préserver le patrimoine, tout en développant l'emploi. L'idée fait son chemin :

- une étude de 2013 démontre l'intérêt économique, social et culturel d'une telle protection ;
- plus de 70% des participants à la consultation de la Commission considèrent que des IGP auraient des effets positifs pour l'économie, les consommateurs et le

patrimoine culturel ;

- un document de travail du Parlement européen soutient une telle initiative.

Dans sa contribution, l'APCMA plaide pour une extension des IGP aux produits non agricoles. Un soutien réaffirmé le 19 janvier à l'occasion d'un séminaire organisé par la Commission européenne. Le système devrait protéger les produits qui présentent une qualité, une réputation ou d'autres caractéristiques qui peuvent être essentiellement attribuées à la zone géographique dans laquelle les opérations de transformation sont réalisées. L'APCMA appelle de ses vœux une proposition législative d'ici la fin de l'année. ► [Voir la contribution de l'APCMA](#)

Des savoir-faire et des informations commerciales mieux protégés

La Commission européenne a proposé, en 2013, de nouvelles voies de recours contre le vol et l'utilisation abusive des secrets d'affaires des entreprises. Un tel mécanisme revêt un intérêt particulier pour les petites entreprises, qui ont davantage recours au secret d'affaires, notamment à cause du coût des brevets et de la protection contre les infractions. Dans l'artisanat, toute information confidentielle qui procure un avantage concurrentiel à l'entreprise pourrait bénéficier de cette

nouvelle protection : composition ou conception d'un produit, méthode de fabrication, recette, savoir-faire nécessaire pour réaliser une opération particulière, etc. L'APCMA soutient cette initiative car elle pourrait garantir une meilleure protection des savoir-faire et des informations commerciales des entreprises artisanales. L'enjeu des travaux en cours au Parlement européen est de garantir un champ de la protection adapté et des procédures simples et accessibles aux petites entreprises.

L'Europe de l'artisanat

Coopération entre les Chambres de métiers de France et de Croatie

La Croatie compte plus de 100 000 entreprises artisanales, représentées par des chambres de métiers et de l'artisanat. Comme en France, les CMA représentent le secteur auprès des pouvoirs publics, assurent sa promotion, conseillent les entreprises, tiennent le répertoire des métiers et organisent l'apprentissage. Les activités de service, de transformation et de production relèvent de l'artisanat, comme le prévoit la "loi artisanat" de 1993.

Invitée par son homologue croate, l'APCMA a participé au cinquième colloque annuel de HOK, consacré à la médiation au bénéfice des entreprises. En présence de représentants des autorités croates, de la Commission européenne et des chambres de métiers, l'APCMA a présenté son organisation et ses missions, ainsi que les dispositifs français de résolution des litiges à travers la médiation : médiation du crédit, médiation inter-entreprises et médiation avec les consommateurs.



Allemagne : quels enseignements tirer de la réforme des professions réglementées ?



La Confédération allemande de l'artisanat (ZDH) a accueilli à Berlin un séminaire de la Commission européenne consacré à la qualification professionnelle. Le professeur Steiner de l'université libre de Berlin a présenté un bilan de la réforme intervenue en Allemagne en 2004. Cette dernière a réduit de moitié le nombre d'activités artisanales réglementées. Ses travaux révèlent que la réforme n'a pas atteint les résultats escomptés : l'emploi dans les professions déréglementées n'a pas augmenté et les prix n'ont pas baissé. En revanche, la réforme a eu des répercussions négatives sur l'apprentissage.

Les autorités françaises ont également présenté les dispositions encadrant l'accès à certaines activités artisanales en France : un dispositif proportionné et des alternatives pour accéder aux professions réglementées, reposant sur les titres ou sur l'expérience professionnelle.

Les CMA en action

20 000 visiteurs pour la première édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon

Organisée par la CMA du Rhône, la première édition de la Biennale européenne de l'artisanat s'est tenue à Lyon du 20 au 23 novembre 2014. Cet événement vise à promouvoir les métiers de l'artisanat et à mettre en valeur le rôle économique et social des artisans. Exposition d'artisans, promotion de la mobilité des apprentis et compétition entre les meilleurs talents européens étaient

au programme. Une cinquantaine d'apprentis venus d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de Finlande et d'Italie ont partagé durant un mois le quotidien des apprentis rhodaniens au sein des entreprises et des centres de formation. Cinq Trophées européens de l'excellence ont été décernés, dont le Trophée « Coup de cœur » décerné à LA.ME di Mattellini Angelo e Danilo, entreprise d'usinage lombarde.



BIENNALE EUROPÉENNE
DE L'ARTISANAT

Fonds structurels : les correspondants régionaux expriment leurs préoccupations devant le CGET et l'ARF

Créé en 2012 afin de coordonner la préparation de la nouvelle programmation de fonds structurels au sein du réseau, le groupe des correspondants régionaux des CRMA/CMAR sur les fonds européens a profité de sa troisième réunion annuelle pour échanger avec des représentants du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Association des

régions de France et de la mission opérationnelle transfrontalière. Sécurité juridique et simplification pour les porteurs de projets : telles sont les demandes du réseau des CMA. Deux nouveaux dispositifs présentés vont dans le bon sens, à condition d'être rapidement appliqués : les options de coûts simplifiés et le montage de projets pluripartenaires.

Le chiffre clé

5%

Conséquence de la réforme des professions réglementées entreprise en 2004 en Allemagne, seules 5% des entreprises des secteurs déréglementés investissent dans la formation, contre 30% dans les professions réglementées.

EURO BREVES

- Le Conseil « compétitivité » invite les Etats membres à soutenir l'émergence de nouveaux produits touristiques en mettant en avant la richesse culturelle de l'Europe, son artisanat et ses traditions gastronomiques.
- La Commission devrait présenter début 2015 une étude sur les coûts et les bénéfices d'une mention obligatoire du pays d'origine sur les produits manufacturés.
- Invitée au Single Market Forum organisé à Paris, l'APCMA a présenté ses propositions pour favoriser le commerce transfrontalier.
- L'UE a donné son feu vert pour prolonger jusqu'en 2020 des exonérations et réductions de la taxe « octroi de mer » pour certains produits fabriqués dans les régions ultrapériphériques françaises.
- La présidence du Conseil a présenté un rapport d'avancement sur les dispositifs médicaux. L'APCMA demande la remise obligatoire de la déclaration de conformité aux patients par les dentistes.
- Dans ses conclusions sur la compétitivité industrielle, le Conseil souligne qu'il est nécessaire que le cadre réglementaire tienne compte des besoins spécifiques des microentreprises et invite à simplifier les procédures en matière de création d'entreprise, de délivrance d'autorisations, de fiscalité, d'exportation et de litiges.
- La Commission a présenté une étude consacrée à l'installation des commerces. L'APCMA et l'UEAPME rappellent que des règles d'urbanisme commercial sont indispensables pour maintenir les commerces de proximité.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Assemblée Permanente

EuroArtisanat : La lettre d'actualité européenne du réseau des CMA · Bimestrielle
Directeur de la publication : Alain Griset · Rédacteur en chef : François Moutot
Rédaction : Hubert Delorme, Laure-Anne Copel · crédit photo : Niko · europe@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris - France - Tél. : +331 44 43 10 00 - Télécopie : +331 47 20 34 48

Internet : www.artisanat.fr - Courriel : info@apcma.fr

N° Indigo 0 825 36 36 36

018 47762 00